

IRRIGATION**La Coop de l'eau 79 répond à Bassines Non Merci**

Après les déclarations mensongères tenues par Jean-Jacques Guillet pour Bassines Non Merci lors du dernier conseil municipal à La Rochénard, la Coop de l'eau 79 tient à rétablir la vérité sur le projet de création de réserves de substitution sur la bassin de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

Niort, le 29 janvier 2021. Un article paru dans le Courrier de l'Ouest du mercredi 27 janvier relate les propos tenus par Jean-Jacques Guillet lors de la dernière séance du conseil municipal à La Rochénard, concernant la position du collectif « Bassines Non Merci » sur le projet de retenues de substitution pour l'irrigation porté par la Coop de l'eau 79.

Thierry Boudaud, Président de la Coop de l'eau 79, tient à répondre à ces déclarations erronées et mensongères :

- **« un modèle agricole basé sur le maïs irrigué » : Faux**, car les réserves de substitution ont pour objectif de permettre le maintien et le développement de la diversité de cultures à valeur ajoutée. L'irrigation se reporte donc sur des cultures irrigables au printemps avant les restrictions, et/ou qui ont besoin de moins d'eau l'été, et/ou qui dégagent un meilleur revenu (céréales sous contrat, orge, luzerne, soja, fourrages, semences...). De plus, 55% des agriculteurs irrigants dans le projet ont une activité d'élevage, sans compter les maraichers et les agriculteurs en agriculture biologique de plus en plus nombreux.
- **« un modèle agricole [...] profitant à quelques gros exploitants » : Faux**, car le projet concerne 220 exploitations agricoles irrigantes, soit 500 agriculteurs et leurs familles.
- **« Il faut retravailler le dossier dans le sens de l'intérêt général et revenir au bon sens. » : Cela a déjà été fait.** Après sa présentation en juillet 2017, le projet avait été remis en cause sur plusieurs points : incidence sur les nappes et le milieu aquatique, biodiversité terrestre, insertion paysagère et patrimoniale, enjeux socio-économiques, maîtrise des coûts... Porteurs du projet, élus, administrations, syndicats d'eau potable et de rivières, associations de protection de l'environnement et financeurs s'étaient alors rassemblés pour une révision du projet, supervisée par l'État représenté par la préfète des Deux-Sèvres Isabelle David. C'est ainsi qu'un consensus a été atteint avec la signature du protocole d'accord en décembre 2018. Depuis, une gouvernance collégiale, transparente et unique en France s'est imposée avec une représentation large et diversifiée des acteurs du territoire.